

Réunion publique de restitution

Lundi 4 juillet 2016 de 20h00 à 23h30

Salle Jacques Brel
5 rue du Commandant Maurice Fourneau
Gonesse

La réunion a accueilli 210 personnes.

Introduction

Mme Claude BRÉVAN, présidente de la CPDP, annonce le déroulement de la soirée.

Présentations des données de la participation, des apports et des enseignements du débat public

M. Laurent PAVARD, membre de la CPDP, revient sur l'historique du débat et fait remarquer qu'une des difficultés du débat a porté sur le fait qu'il ne concernait que le seul projet EuropaCity et non l'ensemble de la ZAC du Triangle de Gonesse dans lequel il s'inscrit. Il soulève également le problème du phasage du projet par rapport à d'autres aménagements en cours (ligne 17 par exemple) et rappelle que certaines personnalités politiques de haut rang se sont exprimées en faveur du projet avant même le débat public. Il rappelle qu'un grand nombre de réunions, justifié par l'ampleur du projet, se sont tenues durant les quatre mois du débat.

Mme Isabelle BARTHE, membre de la CPDP, indique que le débat a été très suivi et donne quelques éléments sur la participation, dont elle constate qu'elle n'a pas été aussi importante que la CPDP l'aurait souhaité sur des questions qui apparaissaient cruciales (environnement, accessibilité au site...). Elle revient sur les différentes réunions, ateliers et conférences-débats. Elle évoque les rencontres publiques sur le territoire grâce au DP-Bus, et l'intérêt de ses apports au débat; elle mentionne les travaux menés dans deux lycées du secteur. Elle précise enfin que la visite organisée du site a eu peu de succès.

M. Laurent PAVARD revient sur la participation en ligne sur le site du débat, en donne le détail (questions, avis, points de vue) et leur répartition par thématiques. Les deux

thématiques les plus traitées dans les questions ont été l'environnement et l'emploi ; pour ce qui est des avis, l'aménagement du territoire et l'environnement, thème phare de ce débat, précise M. PAVARD. Il donne le chiffre des interventions extérieures et des expertises appelées par la CPDP, le maître d'ouvrage et les opposants au projet, à venir enrichir le débat.

Mme Claude BRÉVAN liste les questions principales issues du débat :

- questions préalables : saucissonnage des procédures, aire géographique du débat, objectifs du débat ;
- questions à caractère général : concept fondateur du projet, stratégie commerciale, mélange des genres, gigantisme du projet ;
- l'hybridation du projet (interrogation sur la présence de la culture dans le projet, facteur d'attractivité commerciale ou offre de qualité, nature de la programmation, gouvernance de ce vaste ensemble culturel, place des jeunes créateurs du territoire ;
- l'offre de loisirs : large adhésion auprès des jeunes, critique par d'autres d'une vision consumériste des loisirs ; question des tarifs ;
- l'opportunité du projet dans une politique d'aménagement et de développement du territoire national et régional : potentiel d'attraction du site : à quel niveau ?, destruction de terres agricoles très fertiles, question de l'étalement urbain, de l'urbanisation du corridor aéroportuaire, propositions de construction de la ville « sur la ville », utilisation de la friche PSA, rôle des espaces agricoles dans la qualité de vie des habitants, attractivité du site de par sa localisation entre deux aéroports, interprétations diverses du SDRIF : ces positions ont fait apparaître un clivage entre deux visions du développement régional, l'un autour de projets d'ampleur ouverts sur le monde, l'autre privilégiant le niveau local et sauvegardant l'espace naturel ;
- rapports entre un investisseur privé et la puissance publique : désengagement des pouvoirs publics pour les uns, politique régionale d'aménagement labellisée Grand Paris pour les autres, participation des fonds publics pour les uns par le biais du financement des infrastructures, accord signé entre l'EPA et le maître d'ouvrage dont on ne connaît pas les termes à ce jour.

La question de l'insertion du projet dans le nord-est parisien (est Val d'Oise/Seine-Saint-Denis) a été abordée sous de nombreux aspects, précise Mme BRÉVAN :

- l'accessibilité: aggravation des flux pour les uns, avec un risque de saturation des axes routiers déjà engorgés, pour d'autres opportunité d'améliorer la desserte par de nouvelles voies et de nouveaux transports en commun. Les chiffres de 46% de visiteurs empruntant les transports collectifs ont paru surestimés. Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs de report modal doivent être éclaircis par le maître d'ouvrage et par l'EPA, demande la présidente. Elle donne les différentes pistes de reconfiguration du réseau routier, revient sur la controverse à propos de la ligne 17, évoque les questions liées à l'insuffisance du réseau de proximité, notamment pour les modes actifs.
- l'offre commerciale : de nombreuses questions sur la nature des commerces, face à l'imprécision de la typologie des commerces, et une inquiétude face au concept et à la taille des surfaces, malgré le discours du maître d'ouvrage pour lequel le commerce n'est qu'un liant dans un mix d'activités de loisirs. Des discussions autour des évolutions sociétales induites par le e-commerce, et un modèle prospectif jugé innovant par certains, quand d'autres critiquent une vision trop consumériste. La notion d'innovation a été régulièrement interrogée. Mme BRÉVAN évoque la possibilité d'un phasage du projet, avec 60% de la surface du projet réalisés. La concurrence sur les autres centres commerciaux a été

- largement débattue, indique-t-elle, et confirmée par les experts, mais avec des impacts variables selon chacun.
- les emplois et les retombées économiques : cette question a été abordée de manière permanente et récurrente, car elle constitue un élément clé du projet ; emplois nets, emplois bruts, emplois détruits, chiffres du maître d'ouvrage apparaissant surestimés à des degrés divers selon les différentes expertises, divergences des experts sur une éventuelle cannibalisation des centres commerciaux existants, évaluation des effets de transfert variable selon les experts. La question de l'accès à l'emploi des populations locales a également été soulevée régulièrement : miroir aux alouettes pour les uns, chance formidable pour les autres. L'absence de qualification de la population locale a été évoquée, ainsi que la nécessité d'une formation en amont, en élargissant toutefois le champ des métiers proposés, jugé trop étroit par certains ; le manque de transports, la discrimination à l'emploi ont été également été abordés, ainsi que la question d'un recrutement prioritaire.
- les impacts économiques : un changement d'image du territoire est attendu, avec le développement économique du secteur. Accès des entreprises locales aux marchés de construction, possibilité d'allotissement, partenariat avec la CCI, place de l'artisanat local, autant de sujets discutés pendant le débat.
- l'impact environnemental : point majeur de l'opposition au projet, en particulier autour de la consommation de terres agricoles. Plusieurs contreprojets proposés pour préserver ces sols fertiles et nourriciers. La question du bruit aérien et routier a été abordée, ainsi que celles de l'énergie, de la gestion des déchets et de l'eau.

En conclusion, Mme BRÉVAN indique que des positions inconciliables demeurent à l'issue du débat. Le sentiment domine, précise-t-elle, d'un projet fermé sur lui-même et pas assez ouvert sur le territoire, que ce soit dans les domaines culturel, économique, d'accès des populations... Elle souligne que la CPDP a souvent eu l'impression que le débat piétinait, chacun campant sur ses positions, mais qu'elle a constaté néanmoins, à la lecture des verbatim, une réelle progression des points de vue des uns et des autres et l'apparition de nuances dans les opinions.

Intervention de M. Jérôme CHARTIER, Vice-président du Conseil Régional d'Ile-de-France

M. Jérôme CHARTIER fait tout d'abord observer que le débat a été conduit de manière sereine et démocratique. Il pointe ensuite l'importance pour la Région du corridor aéroportuaire, dont il précise qu'il s'étend sur une connexion de territoires, bien au-delà de l'axe Roissy-Le Bourget. Il rappelle la situation particulière du territoire, zone d'un seul tenant, urbanisable, mais aussi protégée (projet de ZAC), et également agrandi par la friche PSA à Aulnay. Il indique que, malgré les efforts, le bassin d'emplois est encore largement touché par le chômage, avec des taux très élevés pour des populations qui sont parmi les plus jeunes d'Île-de-France; les projets d'envergure sont indispensables pour faire évoluer les choses, précise-t-il. Il définit les axes stratégiques de la Région: – développer un *cluster* aéronautique (projet AIGLE, conception, construction, maintenance aéronautique et de l'espace); – sanctuariser 400 ha de terres agricoles au nord du Triangle de Gonesse et faire de ces terres un lieu d'expérimentation (filières courtes, permaculture, écopâturages, etc.); – EuropaCity pourrait, ajoute-t-il, compléter

cet ensemble en étant un moteur pour le tourisme et les loisirs. Il précise toutefois que le « oui » de la Région est un « oui, mais », car de fortes exigences seront fixées, en particulier au sujet des créations d'emplois. M. CHARTIER liste les exigences en matière d'emploi, de priorité accordée à la population locale, d'innovation pédagogique, d'attractivité touristique, d'évaluation environnementale, de création d'espaces verts. Il précise encore que la gare de la ligne 17 devra avant tout bénéficier aux habitants, quitte à déplacer un peu le projet en limite sud-est de la ZAC, et demande des garanties quant à la régulation des flux routiers. Il précise enfin que l'avis des Commissions départementales d'aménagement commercial du 95, mais aussi du 93 et du 77, sera sollicité. M. CHARTIER conclut en disant que la Région attend du maître d'ouvrage qu'il soit un partenaire audacieux et coopératif, afin de faire évoluer le concept vers un projet rassembleur et collectif.

Réactions/Questions de la salle

M. Bruno BESCHIZZA, maire d'Aulnay et président de Paris Terres d'Envol, remercie la présidente pour la qualité du débat. Il précise qu'il a déploré l'absence de représentants de l'État durant ce débat et ajoute qu'encore aucun élu n'a signé de contrat d'intérêt national (CIN). Il exprime un certain nombre d'interrogations vis-à-vis du projet, restées sans réponse : quelle contribution financière à la future ZAC ? combien de commerces ? quelles enseignes différentes de celles déjà présentes ? comment garantir la fréquentation ? comment assurer le report modal annoncé ? Il rappelle qu'EuropaCity verrait le jour dans un territoire où de nombreux projets sont déjà à l'étude, et qu'il s'agit de considérer l'ensemble du secteur, avec toutes ses composantes.

Un membre de l'AFCEL 95 précise qu'il faudra évoquer l'agrandissement de la centrale d'épuration.

M. Bernard LOUP, co-président du CPTG, remercie Mme BRÉVAN pour le débat, en précisant que cela a été une étape importante. Il revient sur la question de l'emploi et rappelle qu'il faudra être très exigeant sur les emplois créés, en particulier à cause de la spécialisation des emplois, et donc de la formation assurée par le maître d'ouvrage. Il reprend quelques chiffres de Mme LORTHIOIS et donne ceux publiés par l'INSEE récemment, qui font état d'une baisse des emplois sur le pôle de Roissy. Il revient sur la question du SDRIF et mentionne l'audition par la Commission environnement du Conseil régional, qui rappelle que l'urbanisation, si elle est possible, n'est pas obligatoire. M. LOUP conclut en disant qu'EuropaCity est un projet qui va diviser durablement le territoire, et qu'à ce titre il faut l'abandonner, pour remettre à plat tous les éléments de l'aménagement d'un territoire interdépartemental.

Mme Muriel JASMIN, vice-présidente du Conseil citoyen de Goussainville, remercie la Présidente de la CPDP pour l'organisation du débat, ainsi que les experts venus éclairer les discussions, avant de préciser qu'elle est optimiste quant à la réalisation du projet.

Un conseiller régional d'Ile-de-France indique qu'il partage les craintes de Paris Terres d'Envol et du CPTG, sans aucune garantie de la part du maître d'ouvrage sur les emplois, les commerces, la fréquentation, etc. Il fait part de son inquiétude si le projet ne rencontre pas le succès, une fois les terres agricoles détruites et les commerces cannibalisés, et dit qu'il faut à son avis l'abandonner ou l'envisager ailleurs, car, selon lui, il n'est « pas mûr » pour s'intégrer dans le territoire.

- M. Jean-Pierre BLAZY, député-maire de Gonesse, remercie Mme BRÉVAN et tous les membres de la CPDP. Il dit qu'il souhaite un avenir commun pour les communes des deux départements, qui partagent un même territoire, dont il souligne à la fois l'attractivité et le côté répulsif (nuisances aéroportuaires). Il souligne la chance que va représenter l'arrivée des lignes 17 et 16 sur le territoire. À propos de l'agriculture, il indique la création prochaine de la ZAP, sur le carré vert de 400 ha, et précise qu'il est ouvert à des propositions pour l'aménagement de la lisière agricole. Il s'accorde à dire que le maître d'ouvrage doit être plus précis concernant les commerces et la différenciation commerciale. Il demande également au maître d'ouvrage de prendre des engagements sur les emplois. Sur la culture, il rappelle la mise en place d'un comité de pilotage local. Il remercie le président du Conseil départemental pour son soutien indéfectible et s'exprime en faveur d'un CIN qui pourrait être signé à l'automne par les élus du territoire.
- M. Damien ROBERT, directeur de l'EPA Plaine de France, s'associe aux remerciements collectifs et rappelle la présence constante de l'EPA durant le débat. Il précise les points sur lesquels l'EPA a été interpelée durant le débat : les relations contractuelles avec le porteur de projet ; les questions relatives à la ZAC ; la superposition des procédures sur le territoire. Il revient sur le protocole d'objectifs signé avec Alliages & Territoires, lequel porte sur les garanties offertes par le maître d'ouvrage, les engagements réciproques, les conditions financières, les clauses de sortie possible pour chacune des parties. Il revient sur l'historique de l'aménagement du Triangle, et précise que les conditions financières, restées confidentielles, sont très « classiques » pour ce genre d'opération. Il indique que la ZAC va être créée prochainement (24 mois au plus tard), et précise que le dossier de réalisation de la ZAC intégrera la programmation d'EuropaCity. Il indique la manière dont la procédure se déroulera.

Premier bilan du débat public par M. Christophe DALSTEIN, directeur d'EuropaCity

M. Christophe DALSTEIN remercie tous les participants au débat, quelles que soient leurs positions, car ils ont contribué à enrichir le projet. Il remercie également toutes les collectivités territoriales qui ont produit des cahiers d'acteurs, les communes qui ont accueilli le débat, l'ensemble des acteurs économiques et culturels, les services de l'État, les experts, les responsables du CPTG, la CPDP et sa présidente. Sur la participation, M. DALSTEIN retient les innovations comme le DP-Bus, qui a permis d'aller à la rencontre d'un autre public, ou les débats dans les lycées. Il rappelle que le projet n'est qu'une composante d'un aménagement plus vaste du corridor aéroportuaire, et précise qu'il n'est pas courant qu'un débat public porte sur un grand projet d'investissement privé. Il souligne également la temporalité particulière du projet (2024) et les questions que pose cette échéance assez lointaine. Pour ce qui est des enseignements du débat, il rejoint Mme BRÉVAN dans son analyse, à quelques nuances près, et indique que l'essentiel a été dit. Il livre néanmoins quelques premiers enseignements : quels chiffres de création d'emplois? Ces emplois vont-ils bénéficier à la population? Quels engagements pour la formation des jeunes, des personnes les plus éloignées de l'emploi? Il répond à ces questions en reprenant l'argument d'une démarche volontariste, en faveur du territoire et des entreprises locales. Il revient sur la programmation, le type de commerces, la culture et les attentes des acteurs locaux, l'accessibilité, tant en termes de tarifs que de transports; sur les questions environnementales, il revient sur la ferme urbaine, convient qu'il faut travailler le concept, admet également qu'il faut élargir les thématiques de l'énergie et des déchets à un environnement plus vaste : il prend l'engagement d'étudier les synergies possibles. Il précise également le rôle d'investisseur que joue Alliages & Territoires et son intention de rester durablement engagé pour assurer l'évolutivité du site. Il conclut en expliquant les futures étapes du projet, s'il se poursuit, et exprime la volonté du maître d'ouvrage de poursuivre la concertation et d'associer les différents acteurs à la co-construction du projet.

- **M. Arnaud BAZIN**, président du Conseil départemental du Val d'Oise, revient sur deux notions qui lui paraissent ressortir du débat : celle de porosité, entre le projet et le territoire qui l'accueille, et celle de vigilance, sur les points sensibles du dossier (transports, formation, etc.). Il souligne enfin que la grande couronne veut faire partie intégrante de la future métropole du Grand Paris, et pas seulement servir un centre rétréci : il revendique un développement pour les départements de grande couronne qui soit harmonieusement réparti et exprime son soutien au projet, capable de valoriser les « réserves magnifiques » du Val d'Oise.
- M. Francis REDON, d'Environnement 93, regrette que la Région se soit exprimée si tard dans le débat ; il revient sur le SDRIF de 2013 et précise que l'urbanisation n'est qu'une option : l'IAU a émis des réserves importantes sur le projet EuropaCity ; il indique que selon lui, le projet ne ferait que renforcer les divisions entre les territoires, comme cela s'est vu durant le débat ; il précise que l'enquête publique de la ligne 17 vient de prendre fin et que rien n'est encore fixé ; il relève les incertitudes sur les transports (barreau de Gonesse repoussé, amélioration des transports souhaitée vers Paris) ; il demande au maître d'ouvrage de préciser les modalités de son autonomie énergétique ; il conclut en évoquant les pollutions auxquelles seraient exposés les visiteurs du site.
- M. Vincent GAYRARD, des Amis de la Terre Val d'Oise, regrette que l'État, à l'exception de l'ADEME, ait été absent de ce débat, d'autant que le projet a une ambition nationale, et même internationale. Il souligne les contradictions du projet avec les engagements du pays en matière de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'en matière de réduction du transport routier. Il déplore enfin l'absence d'alternative au projet, avec les mêmes moyens investis indirectement par la puissance publique.
- **M. Jean-François BAILLON**, maire-adjoint de Sevran, rappelle les promesses d'emploi faites au moment de la création de Roissy et non tenues, il redoute que ce projet ne soit un nouveau miroir aux alouettes ; il fait état des difficultés des jeunes à trouver des emplois, de l'incohérence de la formation. Il craint que l'argent public injecté par l'État dans le projet ne serve qu'à détruire le commerce existant et appauvrir les quartiers, alors que les besoins des habitants sont des RER qui fonctionnent, et des transports collectifs adaptés.
- M. Alain BOULANGER, co-président du CPTG, regrette que le débat ait souvent été un monologue des élus; il regrette également l'absence de la Région, et demande à M. CHARTIER si le CESER a eu connaissances des études complémentaires conduites pendant le débat. Il souligne que la synthèse des études reste à faire, mais déplore que certains élus se laissent séduire par des promesses d'emplois contredites par ces études.

Il conclut en disant qu'il est désespérant de penser que, par seule volonté politique, les dés sont déjà jetés et que le débat n'a servi à rien.

- M. David CORMAND, secrétaire national d'Europe Écologie Les Verts, revient sur la notion d'aménagement du territoire, qui consiste selon lui en un projet de maîtrise et d'expansion foncière sur des terres agricoles. Il évoque la friche PSA et regrette qu'il n'y ait aucune porosité entre les deux sites. Il souligne qu'il serait préférable d'avoir une vision globale du territoire et d'y implanter des projets, plutôt que de partir d'un projet et d'organiser l'aménagement autour. Revenant sur l'intervention de M. CHARTIER, il rappelle aux élus que leur rôle consiste à ne pas considérer les aménageurs comme des « Père Noël », mais à vérifier que l'intérêt de leurs affaires rencontre celui des citoyens. Il relève le peu d'engagements pris par le maître d'ouvrage, avant de souligner que le rôle d'un aménageur est de faire des affaires, et non de créer de l'emploi.
- **M. Jean-Yves LATOURNERIE**, préfet du Val d'Oise, clôture ce débat initié à la mi-mars par son prédécesseur M. Yannick BLANC : il constate que le débat a été de bonne tenue, très riche et remercie tous les participants. Il rappelle que l'État, par le biais de ses services, a été présent dans le débat en apportant son expertise. Il indique que le débat a porté également, au-delà du projet, sur le développement économique du nord-est francilien qui se construit peu à peu. Il exprime sa conviction que le débat, conçu pour éclairer la décision publique, ne va pas s'arrêter là et qu'il va se poursuivre sous d'autres formes.

Conclusion de Mme Claude BRÉVAN

Mme BRÉVAN remercie l'ensemble des maires qui ont accueilli le débat, des participants, élus, associations, particuliers, collectivités locales, services de l'État, « permanents » du débat. Elle remercie également le maître d'ouvrage ; et remercie enfin les prestataires du débat qui ont eu en charge la logistique, les membres de la CPDP, ainsi que le secrétariat général.